

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 décembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 V. 507** Vœu relatif à la présentation du budget.

Vœu rattaché à la 2018 DFA 69 Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que dans le cadre de la préparation du Conseil de Paris du mois de décembre, consacré à l'étude du budget primitif de la collectivité parisienne, les adjoints à la maire de Paris présentent en commission des budgets thématiques en lien avec leur délégation ;

Considérant que ces présentations sont accompagnées de supports visuels projetés en salle de commission mais que ces supports sont très souvent illisibles pour la plupart des élus présents, du fait de la quantité d'informations qu'ils contiennent ;

Considérant qu'alors que plusieurs élus faisaient part de leur impossibilité à déchiffrer les documents présentés, la plupart des adjoints s'était engagée en décembre 2017 à transmettre les présentations aux groupes politiques à l'issue des commissions ;

Considérant de plus que dans les commissions regroupant un grand nombre de délégations, certaines sont présentées rapidement et ne permettent pas aux élus d'intégrer toutes les données transmises ;

Considérant que contrairement aux engagements pris, et malgré des demandes répétées des élus, ces présentations n'ont jamais été transmises par l'exécutif parisien aux groupes politiques ;

Considérant qu'au-delà des documents budgétaires disponibles sur le serveur ODS (Outil de Dématérialisation de la Séance), ces présentations permettraient aux élus parisiens d'avoir une vision claire du budget primitif de la collectivité et de son évolution, délégation par délégation ;

Considérant que la mise à disposition des documents budgétaires présentés en commission pour l'ensemble des élus du Conseil de Paris constitue un enjeu de transparence nécessaire à la complète information des élus parisiens et au bon fonctionnement démocratique de la collectivité ;

Considérant qu'une lettre portant cette demande a été adressée par le Président du groupe UDI-MoDem du Conseil de Paris le 12 octobre 2018 et qu'elle n'a à ce jour fait l'objet d'aucune réponse de la part de l'exécutif ;

Sur proposition d'Eric AZIERE, Maud GATEL et les élus du groupe UDI-MoDem

Émettent le vœu :

- Que dans le cadre de la préparation du Conseil de Paris de décembre 2018 au cours duquel sera étudié le budget primitif de la collectivité pour 2019, la maire de Paris s'engage à ce que les supports visuels projetés en commission dans le cadre de la présentation des budgets par délégation soient transmis à l'ensemble des élus du Conseil de Paris idéalement avant la commission, ou bien pendant la commission et au plus tard au terme de ladite commission.